# Procédure pour une affectation en section européenne

## Rentrée 2020

1) La demande d'inscription se fera lors de l'inscription en classe de 2nde suite à l'affectation des services de l'inspection académique.
2) Au préalable, un dossier sera à retirer sur le site Internet du lycée à la rubrique section européenne, à compléter et à remettre le jour de l'inscription en classe de 2nde (début juillet). Ce dossier sera disponible à partir du lundi 18 mai 2020.
3) Une commission interne du lycée présidée par le chef d'établissement établira la liste des élèves admis.
4) Les familles seront informées des décisions de la commission avant le 13 juillet 2020. Les élèves admis seront automatiquement affectés en section européenne.

Le proviseur,

Marc FLECHER

Lycée Louis Armand 507 Avenue du Beaujolais
CS 60402 69651 Villefranche Cedex
Tel : 04 74 02 30 00 Fax : 04 74 02 30 04
email : 0691644m@ac-lyon.fr